

Bibliographie succincte:

AddiLahouari, De l'Algérie précoloniale à l'Algérie coloniale, ENAL, Alger, 1985

AddiLahouari, L'impasse du populisme, ENAL, Alger, 1991

AddiLahouari, Algérie : une expérience de modernisation postcoloniale, Barzakh, Alger, 2012

Ageron Charles-Robert, Les Algériens musulmans et la France : 1870-1919, PUF, Paris, 1967

Asiwaju Anthony, « Control through Coercion. A Study of the Indigenat Regime in French West African Administration : 1887-1947 » in Bulletin de l'IFAN, 41, Dakar, 1979

Bourdieu Pierre, Algérie 1960, éditions de Minuit, Paris, 1967

Bourdieu Pierre et SayadAbdlemalek, Le déracinement, éditions de Minuit, Paris, 1966

Collot Claude, Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962), CNRS Paris et OPU Alger, 1987

Harbi Mohamed, Aux origines du populisme en Algérie, Christian Bourgois, Paris, 1974

Geertz Clifford, Islam Observed, 1968

Gellner Ernest, Saints of the Atlas, 1967

Gellner Ernest, Nations and Nationalism,

LecourGrandmaison Olivier, De l'indigénat. Anatomie d'un monstre juridique: le droit colonial en Algérie et dans l'empire français, La Découverte, Paris, 2010

Weil Patrick, Qu'est-ce qu'un Français. Histoire de la nationalité française depuis la Révolution, Grasset, Paris,2002

d'institutions pour le véhiculer, le mécontentement populaire s'est emparé du sacré pour s'exprimer sur la place publique. Le conflit politique a alors pris une tournure violente, surtout après l'annulation par l'armée des élections remportées par les islamistes en décembre 1991. Le pays a connu une décennie de terrorisme et de contre-terrorisme invraisemblables par la cruauté des groupes armés et des services de sécurité. Cette situation est le résultat de la négation par l'utopie populaire des divergences politiques à l'intérieur du corps social.

Conclusion

L'Algérie a une culture traditionnelle très riche qui provient de son passé et qui donne de l'importance à la solidarité et à l'égalité. Sous la domination coloniale, cette culture s'est transformée mais les sentiments d'égalité et de solidarité ont persisté et se sont même renforcés dans le combat mené contre les injustices de l'ordre colonial. Issue de ce combat, l'idéologie nationaliste est égalitaire et populaire, exprimant une conception prémoderne de la démocratie. Elle était cependant à la recherche d'un ordre politique qui n'exclurait pas les couches sociales les plus pauvres. L'échec du populisme à réaliser cet objectif ouvre la voie à la démocratie moderne qui repose sur l'alternance électorale, la liberté d'expression et le respect des droits de l'Homme. Cette démocratie appartient désormais aux perspectives historiques de l'Algérie quelque soient les obstacles politiques et idéologiques qui s'y opposent aujourd'hui.

ternalisme et son autoritarisme. Il cherche à répondre aux demandes sociales des groupes dans le besoin et non à satisfaire les aspirations des individus à la liberté. C'est le socialisme qui a attiré les leaders du Tiers Monde et non le libéralisme. Celui-ci était perçu comme une idéologie individualiste qui favorise les plus forts, à l'inverse du socialisme qui met en avant les intérêts de la communauté nationale et la solidarité entre ses membres. Pour cela, les divisions politiques à l'intérieur de la société sont niées et les partis et les syndicats sont interdits. L'idéologie libérale se construit sur l'hypothèse que les membres de la communauté ont des intérêts divergents et que l'Etat respecte ces divergences dans le cadre de la loi, avec le principe qu'il assume un rôle d'arbitre entre les antagonismes de la société. Pour l'idéologie populiste, l'Etat n'est pas un arbitre ; il est au service de la justice et des plus pauvres. Cette conception de l'Etat nie les divisions politiques et ne reconnaît pas aux individus des droits civiques. La négation des conflits politiques mène au refus de la citoyenneté en posant comme principe que l'individu ne défend pas lui-même ses droits, c'est l'Etat qui s'en charge. L'utopie du projet de Boumédiène, qui voulait mettre l'Etat au service du peuple, exprime la négation du politique et de la citoyenneté.

Les conséquences de cette conception de l'Etat seront cependant contraires à l'objectif recherché parce que l'utopie populiste étouffe la citoyenneté et dévitalise l'Etat qui se détache de la population pour être la proie de la corruption. Dans la pensée de Boumédiène, l'Etat devait se mettre au service de la population, mais en refusant que les membres de la communauté défendent légalement leurs droits et que les dirigeants soient sanctionnés par l'alternance électorale, il a exposé l'Etat à la corruption, au clientélisme et à l'arbitraire. C'est sur cette réalité que le régime algérien a butté et s'est révélé incapable d'impulser le développement économique qu'il a promis. Sans le vouloir, il a créé des inégalités sociales profondes qui ont mené vers des formes de protestation violente comme les émeutes. N'ayant pas

le sentiment national est apparu sous la domination coloniale. L'Etat indépendant a étendu l'échange monétaire et a continué le démantèlement des structures traditionnelles. Il a imposé à tout l'espace le monopole de l'exercice de la violence et n'admet plus le siba des groupes tribaux dissidents. Le nationalisme algérien n'a pas cherché à restaurer la société traditionnelle et son organisation tribale détruite par la colonisation. Au contraire, il a voulu libérer l'individu des allégeances lignagères pour en faire un administré qui obéit politiquement au pouvoir central. Les nationalistes ont combattu l'Etat colonial pour mettre à sa place un Etat autochtone qui aura les mêmes structures administratives. Ils se sont opposés à l'Etat colonial mais, à l'indépendance, ils ont perpétué ses fonctions administratives. Au fond, ce qui était reproché à l'Europe coloniale, ce n'était pas d'avoir transformé la société ; c'était plutôt d'avoir écarté les populations autochtones des bienfaits de la modernisation. C'est ainsi que le nationalisme algérien a souhaité donner aux Algériens la citoyenneté qui leur avait été refusée sous la période coloniale, reconduisant les institutions introduites par la France coloniale.

Cependant, cette aspiration se réalise non pas dans un monde idéal mais dans une situation historique réelle où il faut tenir compte des intérêts des individus et des groupes sociaux et aussi de leurs représentations qui ne correspondent pas forcément à la réalité. En Europe, la construction étatique et la construction nationale se sont déroulées dans la violence sous la pression des forces du marché avide de main d'œuvre libre. La bourgeoisie a influencé la construction de l'Etat en lui donnant un fondement idéologique libéral et elle s'est souciée de poser des limites au pouvoir exécutif pour assurer la liberté complète de la sphère marchande. La construction de l'Etat dans les pays du Tiers Monde, et en Algérie en particulier, n'a pas suivi cette voie parce que le nationalisme du Tiers Monde est sensible à l'injustice contre laquelle il s'est formé. A l'indépendance, le nouvel Etat cherchera à assurer la justice et non la liberté. C'est ce qui explique tout à la fois son pa-

Pour désamorcer la critique de pouvoir personnel qui lui avait été adressée, Houari Boumédiène accepte de faire élire en 1977 une Assemblée nationale composée de députés du parti unique. Il meurt en 1978, laissant un régime qui fonctionne au charisme du leader plutôt qu'aux institutions. Les militaires désignent le colonel Chadli Benjedid pour lui succéder alors qu'il n'a pas ses qualités. Pour donner à Chadli Benjedid une légitimité institutionnelle, il est présenté par le parti comme candidat unique à l'élection présidentielle. Une fois élu, il dissout le Conseil de la Révolution et promet de respecter la constitution. Le nouveau président est vite confronté aux limites du modèle de développement reposant essentiellement sur les exportations des hydrocarbures. Il introduit des réformes économiques et politiques après les émeutes d'octobre 1988. Les militaires acceptent à contrecœur d'abandonner le système du parti unique mais la démocratie n'est pas pour autant acceptée puisque l'administration truque les élections. Depuis les années 1990, le système politique algérien connaît deux légitimités concurrentes : la légitimité historique incarnée par l'armée qui veut continuer d'être la source du pouvoir, et la légitimité électorale qui se fraye un chemin et qui finira par s'imposer comme unique source du pouvoir. L'échec du populisme autoritaire, dont nous avons vu qu'il est apparu en réaction de l'injustice de l'ordre colonial, débouchera sur des formes de démocratie pour combler le fossé, aujourd'hui trop grand, entre l'Etat et la société. Les militaires comprendront, avec le temps, que la démocratie est le meilleur moyen de préserver la paix sociale et d'éviter la violence dans la vie politique.

C. Les contradictions du populisme

L'histoire des anciens peuples colonisés contient une contradiction majeure. Ils ont combattu l'Europe coloniale mais ils lui ont emprunté ses institutions. En Algérie comme ailleurs dans le Tiers Monde, l'Etat est en effet une création européenne et

n'aime pas le pouvoir local. Les nationalistes algériens détestent-ils le maire parce qu'ils leur rappellent la puissance des municipalités de l'ordre colonial qui dominait exclusivement les autochtones? C'est peut-être ce qui explique que l'Etat indépendant a enlevé aux mairies tous les pouvoirs pour les concentrer dans les mains du wali. Pour protéger le peuple, il fallait barrer la route à la société civile pour ne laisser aucun espace à des groupes qui ne dépendent pas du parti ou du gouvernement. Les syndicats des travailleurs et les associations d'étudiants sont sous le contrôle du parti et toute activité autonome est considérée comme une menace pour l'unité nationale et la stabilité du pays. Le populisme du régime est incompatible avec l'existence d'une société civile autonome, et c'est là que résident ses contradictions.

Le schéma populiste se construit autour d'un pouvoir exécutif fort qui tire sa légitimité non pas des élections mais de l'armée détentrice de la souveraineté nationale. Tous les pouvoirs (judiciaire, législatif, syndical, religieux, etc.) doivent être subordonnés au pouvoir exécutif qui ne tolère pas aussi la liberté de la presse. L'Etat s'engage à donner des droits sociaux – emploi, logement, scolarisation, santé ...- mais il exige que les citoyens renoncent à leurs droits politiques. En 1976, Houari Boumédiène a officialisé ce contrat entre lui et le peuple en soumettant à référendum *La Charte nationale* – discutée pendant deux mois dans tout le pays – qui contenait les orientations idéologiques du régime du parti unique. Le texte a été plébiscité à 99%, ce qui a donné une nouvelle légitimité populaire à Boumédiène. La Charte nationale était devenue la référence idéologique essentielle et le régime tirait d'elle sa légitimité. La politique du gouvernement devait obéir à ses orientations idéologiques sous peine de trahir le contrat entre les gouvernés et les gouvernants.

Ces actions généreuses sont dans le prolongement des aspirations du mouvement national que l'Etat indépendant voulait réaliser. Tout ce que la France coloniale avait refusé aux Algériens, principalement le progrès social et le développement économique, l'Etat indépendant, surveillé par les militaires, s'engage à le réaliser. Le système du parti unique devait aider à atteindre ces objectifs en évitant au pays les divergences entre les partis et les compétitions électorales qui, selon les dirigeants, ne profitent qu'aux élites. Il est important de rappeler que cette idéologie populiste correspondait aux attentes de la population, attentes économiques mais aussi idéologiques.

b. Les institutions de l'Algérie indépendante

Sur le plan administratif, les structures héritées de l'Etat colonial (préfecture, sous-préfecture, commune) ont été reconduites en changeant toutefois leurs noms pour effacer leur origine française. La préfecture a été appelée « wilaya », mot religieux qui renvoie simultanément à autorité et sainteté. Un saint au Maghreb est appelé « wali Allah » dans le sens où il est un lien entre Dieu et les croyants et, de ce fait, il a une autorité sur les hommes. Le wali fait le lien entre le gouvernement central et les administrés, comme si l'autorité vient à eux d'en haut. L'autorité est un flux dont le mouvement est de haut en bas et non pas de bas en haut comme en démocratie. La sous-préfecture a été dénommée Daïra dans le sens de cercle, voire douar. Elle est un chaînon intermédiaire qui rapproche le wali de la population et le chef de Daïra n'a pas de pouvoir et doit faire ses preuves pour être promu wali. Le Wali et le Chef de Daïra sont nommés par le gouvernement et sont hiérarchiquement supérieurs au maire à qui ils donnent des directives pour gérer la ville. La municipalité est appelée « baladia » et traduite en français par « commune ». Elle est dirigée par une Assemblée Populaire Communale (APC) élue sur une liste unique présentée par le parti unique. Le régime populiste idéalise le peuple mais

logiques dans une société à la recherche du dirigeant charismatique idéal. Elle l'a trouvé en la personne du colonel Houari Boumédiène, ancien chef de l'Armée de Libération Nationale (ALN) et Chef d'Etat de 1965 à 1978. C'était un leader autoritaire qui ne tolérait aucune opposition à son action. Il ne se considérait pas comme un homme politique, mais comme un militant nationaliste qui se consacre au peuple. N'ayant pas appartenu à un parti politique, il ne voit pas la nécessité des partis politiques ni des syndicats. Pour lui, l'armée devrait choisir les responsables pour diriger l'administration dans l'intérêt du peuple. Il n'est pas conscient qu'en temps de paix, le peuple se transforme en société composée de groupes sociaux aux intérêts divergents. Il n'accepte pas qu'il y ait des divergences économiques ou idéologiques entre Algériens supposés être unis comme l'était la tribu dans le passé. Il refuse d'institutionnaliser les rapports d'autorité selon le modèle de l'Etat de droit avec l'autonomie du pouvoir judiciaire. Quand il prend le pouvoir en 1965 par un coup d'Etat militaire, il fonde le Conseil de la Révolution qui devient l'organe suprême de l'Etat, détenteur de la légitimité historique. Le Conseil de la Révolution, dont il est le président, délègue son autorité au gouvernement qui agit selon la feuille de route qu'il établit. Le parti unique, le FLN, est chargé d'expliquer la politique du gouvernement auprès des différentes catégories sociales, les travailleurs, les paysans, les jeunes, les femmes... et faire remonter leurs doléances pour renforcer le caractère populaire du régime.

Le régime a été autoritaire et intolérant mais, paradoxalement, son chef, le colonel Houari Boumédiène, était populaire. Il avait un charisme qui donnait à la population la conviction que le gouvernement travaillait pour l'avenir du pays. Il est vrai que Boumédiène avait un programme qui suscitait l'adhésion de la majorité de la population. Il a nationalisé les entreprises étrangères, distribué la terre aux paysans pauvres, lancé un vaste programme d'industrialisation, ouvert des écoles pour scolariser tous les enfants et rendu la couverture sanitaire gratuite.

naissance à l'Etat a été influencé, dans sa genèse, par la culture de gauche française. Les nationalistes Algériens ont été formés dans l'idéologie anticapitaliste et donc antimilitariste. C'est ce qui explique que l'Algérie n'est pas une dictature militaire au service de classes sociales riches comme dans le modèle latino-américain de la première moitié du 20ème siècle. Les militaires algériens considèrent qu'ils ont une mission : construire un Etat moderne au service du peuple. A cet effet, ils cooptent des élites civiles pour diriger l'administration de l'Etat avec un système de parti unique pour développer l'économie et pour faire bénéficier la population du progrès social. Ils estiment que le multipartisme et les élections affaiblissent l'Etat dans sa mission. Ceci ne veut pas dire qu'ils sont contre le peuple ou le progrès social. Au contraire, ils estiment que la démocratie ne sert pas les intérêts du peuple puisqu'elle a été inefficace pour réaliser sa principale aspiration : la libération du pays. Le système du parti unique et l'étatisation de l'économie sont, à leurs yeux, le meilleur moyen pour moderniser le pays et pour construire un Etat au service du peuple. Ce qui est en filigrane dans ce débat, c'est l'opposition que font les marxistes entre démocratie réelle et démocratie formelle. Les dirigeants Algériens pensent que la démocratie formelle (multipartisme, élections, liberté d'expression...) sert les intérêts des élites et non des paysans et des chômeurs qui ont besoin d'emplois, de logements, d'écoles, d'hôpitaux, etc. Dans cette perspective, la démocratie est perçue comme un engagement moral du chef envers son peuple. De ce point de vue, le nationalisme algérien contient des potentialités démocratiques et progressistes. Cependant, ces potentialités se heurtent aux limites idéologiques de l'utopie populiste qui refuse de concevoir le conflit politique dans la société.

Ce qui a donné la force à l'utopie poliste, c'est que au lendemain de l'indépendance, la population était plus sensible aux droits sociaux qu'aux droits civiques. Le populisme antidémocratique a, en Algérie, des racines sociologiques et idéo-

III. Populisme et démocratie dans l'Algérie postcoloniale

Le populisme n'est pas une idéologie propre à l'Algérie. Il est né en Russie à la fin du 19^{ème} siècle pour exalter les valeurs de la paysannerie menacée par le capitalisme et il s'est manifesté aussi aux Etats-Unis parmi les petits fermiers qui luttaient contre les grandes entreprises agro-alimentaires. Il a connu au 20^{ème} siècle des versions latino-américaines (Mexique, Argentine), africaine et arabe. Le populisme n'est pas une idéologie contre la démocratie en soi ; il est contre les inégalités sociales que la démocratie ne remet pas en cause. Il considère la démocratie comme un ordre politique qui bénéficie aux classes riches qui profitent de la liberté d'expression pour défendre leurs intérêts. Il interdit alors la liberté d'expression pour toutes les classes sociales, ce qui mène vers l'autoritarisme. L'expérience de l'Algérie postcoloniale illustre les rapports ambigus et contradictoires entre populisme et démocratie.

a. Les origines du populisme autoritaire en Algérie

Les systèmes politiques sont les produits de processus historiques qui leur donnent leurs caractéristiques et le régime algérien n'échappe pas à cette règle. Ce dernier s'est constitué sur la base d'un combat anticolonial violent qui a encouragé les militaires à prendre la direction du mouvement et à écarter les civils. C'est ainsi qu'au lendemain de l'indépendance, c'est le courant issu de l'action armée qui s'est imposé pour diriger l'Etat sur la base de l'idéologie populiste héritée de la lutte anticoloniale. Le caractère autoritaire du régime provient des conditions historiques qui ont façonné le rapport de force entre les différentes tendances du mouvement national. Il est anti-démocratique parce que les acteurs de l'aile radicale du mouvement de libération nationale, qui ont déclenché l'insurrection de 1954, n'ont pas une opinion très haute de la démocratie. L'Algérie n'est pas, pour autant une dictature militaire parce que le mouvement de libération nationale qui a donné

L'évolution politique et le destin de Ferhat Abbas révèlent les conditions historiques de formation du nationalisme algérien. Celui-ci a connu, dans les années 1920 et 1930, une période réformiste qui supposait que les aspirations nationales pouvaient être satisfaites par la revendication démocratique des droits civiques. Le courant réformiste, qui militait dans la Fédération des Elus Musulmans, a échoué à réaliser son projet face à la rigidité de l'ordre colonial qui refusait d'abolir le système du double collège et le code de l'indigénat. Les membres de ce courant, appelés les assimilationnistes, restés élitistes et minoritaires, étaient pris en tenaille d'un côté par les colons qui les soupçonnaient de vouloir mettre fin à l'Algérie française et, de l'autre, par les nationalistes radicaux qui les accusaient d'être les alliés de l'ordre colonial. Ces derniers seront des concurrents redoutables en posant la question nationale en termes ethnique et culturel. Formés dans la clandestinité et pourchassés par la police, les nationalistes radicaux rejetaient les élections et ne croyaient pas que la promotion sociale et politique des Algériens se ferait dans le respect de la légalité. Pour eux, l'objectif premier était la destruction de l'ordre colonial pour proclamer l'indépendance du pays sans laquelle aucun progrès n'est possible.

Après les massacres de Sétif par l'armée française le 8 Mai 1945 (8000 morts selon les Français, 15 000 selon les Américains et 45 000 selon les Algériens), le nationalisme algérien s'est militarisé pour préparer l'insurrection. Le parti nationaliste PPA-MTLD, dont plusieurs cellules activaient dans la clandestinité, a créé l'Organisation Spéciale (OS) en 1947 pour renforcer les capacités militaires du mouvement dans la perspective du déclenchement de l'insurrection armée. Celle-ci a été lancée le 1^{er} Novembre 1954, provoquant une guerre de huit ans au cours de laquelle des dizaines de milliers de personnes ont été tuées.

qui existait en France. La commune de plein exercice est une entité administrative où il y a des villes et villages où les Européens forment une minorité nombreuse. Elle fonctionne comme les municipalités en France avec élection d'une assemblée locale, en ignorant totalement les autochtones majoritaires sur son territoire. La commune mixte est un vaste espace où vivent quelques Européens dans des fermes agricoles isolées. Elle est dirigée par un administrateur qui préside un conseil où siègent des représentants élus de colons et des représentants des autochtones désignés par l'administration. Bien que minoritaires, les colons avaient le même nombre de représentants que les autochtones. Cette distinction politique entre communes de Français et d'Algériens et le double collège sont les mécanismes institutionnels qui caractérisent l'ordre colonial bâti sur la négation de l'égalité des hommes.

Après la Seconde Guerre Mondiale, le lobby colonial, qui avait soutenu le gouvernement de Vichy et ses options fascistes, a perdu de sa puissance à Paris. En 1944, dès la libération de la France, une ordonnance signée par le général de Gaulle accorde la citoyenneté française à 60 000 autochtones qui rejoignent le premier collège. Cette même ordonnance élargit le deuxième collège à tous les autochtones masculins âgés de plus de 21 ans. Huit ans auparavant, le lobby colonial avait rejeté à l'Assemblée nationale le projet Blum-Violette qui prévoyait de donner la citoyenneté française à 20 000 autochtones de l'électorat du courant assimilationniste. De Gaulle a multiplié ce nombre par trois en 1944, mais pour Ferhat Abbas, ancien adjoint du docteur Benjelloul à la Fédération des Elus, déclarait : « C'est trop tard, trop peu ». Entretemps, il est vrai, le nationalisme algérien s'était radicalisé après la Seconde Guerre Mondiale dont la fin annonçait le démantèlement des empires coloniaux. Dix ans après, en 1954, débutera l'insurrection qui a mènera à l'indépendance du pays en 1962.

colons cupides aveuglés par leurs intérêts égoïstes.

Après la Première Guerre Mondiale, à laquelle des milliers d'Algériens avaient participé, le gouvernement français a donné le droit de vote à certains autochtones en prenant toutefois la précaution de créer deux collèges, l'un pour les Français et l'autre pour les autochtones. Le gouvernement était arrivé à vaincre l'opposition du lobby colonial au vote des autochtones sur la base du compromis qu'une voix d'un Français vaut 8 voix d'un musulman. La loi de 1919 avait ainsi accordé le droit de vote à 103 000 personnes du collège B, ce qui ne représentait à l'époque que 10,5% de la population algérienne masculine âgée de plus de 25 ans. Malgré l'inégalité du double collège électoral, les « Jeunes Algériens », menés par l'Emir Khaled, petit-fils de l'Emir Abdelkader et ancien Officier de l'armée française, ont essayé d'utiliser la voie électorale pour améliorer le sort de leurs concitoyens dans les villes et les campagnes. Ceci était perçu par les colons comme un signe d'hostilité à leur endroit, ce qui a valu à l'Emir Khaled d'être exilé en Turquie. Il y eut toutefois des centaines d'élus autochtones que l'administration accusait d'être contre la France. Ils ont créé, à la fin des années 1920, la Fédération des Elus Musulmans dont le programme visait la promotion sociale et politique des autochtones et l'abolition du code de l'indigénat. Ils militaient pour l'intégration des Algériens dans les institutions et revendiquaient la citoyenneté française et les droits civiques qui l'accompagnaient. Ils posaient la question nationale en termes de démocratie et de droits civiques et croyaient dans le destin commun de l'Algérie et de la France.

Ce courant, dit assimilationniste, se heurtait à l'ordre colonial qu'il illustrait la différence entre la commune de plein exercice et la commune mixte. Le fonctionnement respectif de ces deux entités administratives montre que, pendant un siècle, l'Algérie était plus proche du modèle de l'apartheid que du modèle démocratique

identité politique s'est affirmée contre l'ordre colonial, prenant corps autour de la revendication démocratique des droits civiques. Dès la fin du 19èm siècle, de nombreux « Jeunes Algériens », organisés sur le modèle des « Jeunes Turcs », ont essayé d'utiliser les institutions de la colonie pour effacer la ligne de séparation entre sujets et citoyens français. Cette séparation se cristallisait dans la rigueur du Code de l'Indigénat appliqué seulement aux autochtones. Le code de l'indigénat est un droit d'exception qui soustrait les autochtones de la protection de l'Etat de droit. Il légalise la violence et l'arbitraire contre les Algériens suspectés d'être des délinquants. Il donne à l'administrateur de la commune mixte le pouvoir d'arrêter quelqu'un, de le juger et d'appliquer la peine. Cette concentration de pouvoirs de police et de justice entre les mains d'un même fonctionnaire est contre les principes élémentaires du droit. Des historiens rapportent qu'il y a eu des emprisonnements pour délits comme regard haineux ou sentiment hostile à la France.

Etant convaincus que la résistance violente était inefficace pour changer la situation, des notables citadins et ruraux ont souhaité et espéré arracher des droits civiques en respectant les institutions et la légalité. Certains d'entre eux avaient fait des études et étaient imprégnés de culture occidentale comme les docteurs Benjelloul et Saadane. Mariés à des femmes françaises, ces deux médecins croyaient pouvoir vaincre l'hostilité des colons en se réclamant des principes universels de la république gravés dans la constitution française. Ils accusaient les colons de trahir les valeurs de la Révolution de 1789 et d'empêcher la France d'accomplir « sa mission civilisatrice » par l'école et par la liberté. Minoritaire parmi les Algériens, ce courant avait néanmoins l'appui des autochtones qui avaient servi dans l'armée française, des petits employés des villes et même des oulémas qui, comme Abdelhamid Ben Badis, enseignaient que la citoyenneté française n'était pas incompatible avec l'islam. Sa vision était que la société algérienne avait besoin de la France pour s'émanciper et que l'obstacle à surmonter était constitué par les

démocratie, comme idéologie politique moderne, est née en Europe, les colonies n'en avaient pas bénéficié. L'Europe a unifié l'histoire mondiale en rapprochant les peuples, mais son passé portera la marque indélébile du racisme colonial et des profondes injustices à l'endroit des populations non européennes à qui était refusé le droit d'avoir une Nation et un Etat. C'était peut-être là la ruse hégélienne de l'histoire qui a consisté à imposer la forme nationale d'organisation politique alors que l'Europe avait mobilisé toutes ses forces militaires pour empêcher la naissance des Etats-nations en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. La radicalité de la domination coloniale portait en son sein sa destruction qui allait être provoquée par le nationalisme local qui, paradoxalement, au moins dans le discours, se réclamait des idéologies libérales ou révolutionnaires de l'Europe. C'est en effet au nom de la démocratie que les nationalistes ont mobilisé les peuples colonisés. Certains leaders n'hésitaient pas à emprunter au marxisme ses concepts pour dénoncer l'exploitation des peuples sous domination coloniale.

d. L'apparition du nationalisme chez les autochtones

La domination coloniale a transformé profondément la société locale en brisant ses cadres traditionnels et en donnant naissance à une conscience nationale aspirant à former une nation et à construire un Etat. Les élites traditionnelles, qui tiraient leur légitimité du savoir religieux en rapport avec les confréries, ont été détruites. Certaines familles maraboutiques ont noué des alliances avec l'ordre colonial qui utilisait leur prestige pour se faire accepter par la population rurale. Au début du 20ème siècle, le monde rural était épuisé, abandonnant la résistance violente. Le dernier soulèvement de tribus a eu lieu en 1916 dans la région montagneuse des Aurès. L'ordre colonial n'était pas accepté pour autant. La contestation prendra des formes pacifiques dans les villes, empruntant son langage à la culture politique occidentale pour revendiquer les libertés d'association et d'expression. Une

et étaient mobilisés dans l'armée si la France était en guerre. Tous les deux avaient les mêmes devoirs mais ils n'avaient pas les mêmes droits. Le législateur avait trouvé le prétexte de l'islam pour justifier cette inégalité. Le colon répétait que, pour être Français, il fallait renoncer au droit musulman, ce qui veut dire renoncer à être musulman. Mais ceci n'est qu'un subterfuge pour empêcher les autochtones à prendre part à l'élection des assemblées parce que l'administration savait que les délégués élus par les autochtones auraient décidé une politique qui ne favoriserait pas exclusivement les colons.

Colonialisme et démocratie ne font pas bon ménage parce que le premier refuse l'universalité des droits civiques que suppose la deuxième. La contradiction de la domination coloniale est qu'elle détruit les cadres sociaux traditionnels et brise les groupes, mais en même temps, elle refuse que les individus choisissent leurs représentants. Elle prend prétexte sur la culture ou sur la religion pour refuser la citoyenneté à la majorité de la population, comme si la culture des groupes sociaux était une essence insensible aux changements de l'histoire. Le fonctionnement politico-juridique de l'Algérie coloniale était anti-démocratique alors que la France se prévalait d'une culture universelle, humaniste et démocratique. Les colons d'Algérie avaient constitué des lobbys très puissants à Paris, à l'Assemblée nationale, et s'opposaient à toute tentative de réforme qui viserait à donner des droits aux autochtones. De nombreux hommes politiques comme Georges Clémenceau, ou des militaires comme Hubert Lyautey, ont défié ces lobbys mais ont dû renoncer à aller jusqu'au bout. Découragé, Lyautey a écrit en 1830 : « Je crois la situation incurable. Les colons français ont une mentalité ... avec les théories sur les races inférieures destinées à être exploitées sans merci. Il n'y a chez eux ni humanité ni intelligence » (Weil 2002). L'exemple de l'Algérie montre que l'expansion européenne des 18èm et 19èm siècles n'a pas appliqué les idées humanistes du siècle des Lumières qui enseignaient l'égalité et l'universalité. S'il est vrai que la

constituer de vastes fermes agricoles. La loi Warnier, par exemple, promulguée en 1873, stipulant que « nul n'est tenu à l'indivision », encourage les autochtones à démembrer l'héritage familial et à le vendre aux colons. Les leaders traditionnels et les dejmaates étaient forcément contre ces lois qui allaient affamer les groupes tribaux en cassant le lien juridique entre l'homme et la terre. Affichant leur hostilité à l'administration coloniale, les leaders des groupes tribaux appelaient au combat, ce qui leur donnait une légitimité. Souvent issus de familles aristocratiques ou religieuses, ils étaient suivis parce que le combat concernait tous les membres de la tribu. Les décisions étaient prises après consultation et discussions pour avoir l'adhésion de tous. Les tribus suivaient leurs chefs parce qu'elles avaient confiance en eux. Si la démocratie établit la confiance entre les groupes et leurs leaders, nous pouvons conclure que la culture politique des Algériens au 19ème siècle n'était pas incompatible avec la démocratie.

c. Les autochtones, des sujets sans droits civiques

L'ordre colonial reposait sur une contradiction insoluble et qui ne devait être résolue que par une volonté politique profonde de réforme ou par la violence. Il ne reconnaissait pas les autochtones comme des personnes ayant des droits politiques dans leur pays et ne voulait pas les mettre sur le même pied d'égalité avec le colon. Il a même légalisé l'inégalité devant la loi par le droit d'exception appliqué aux Algériens. Le sénatus-consulte de 1865 proclamait que les autochtones sont des *sujets* Français tandis que les émigrés venus d'Europe étaient naturalisés *citoyens* Français. L'Algérie était française mais les autochtones n'étaient pas citoyens parce que, s'ils avaient des droits civiques, ils mettraient fin légalement aux priviléges des colons. Le législateur avait trouvé cette subtilité entre les notions de *citoyenneté* et *nationalité* ou plutôt entre sujet et citoyen pour perpétuer l'ordre colonial. Autochtone et colon étaient Français et tous les deux payaient les impôts

cadi rend de loyaux services à la France, il sera promu agha. S'il continue de montrer une fidélité inconditionnelle, il sera promu à un niveau supérieur : bachagha. Tout ce personnel devait prouver sa fidélité à la France qui le récompensait en donnant des priviléges matériels et symboliques. L'administration française a créé de toutes pièces une élite artificielle pour être l'intermédiaire entre les autochtones et l'Etat colonial. Mais cette élite n'a émergé qu'après la défaite des tribus et la disparitions des élites traditionnelles de l'Algérie rurale.

Le fond du problème est que le personnel choisi par l'administration ne représentait pas les autochtones dans les institutions du gouvernement local. Il représentait au contraire l'administration coloniale auprès des autochtones. Les caïds étaient les auxiliaires des Français qui leur confiaient aussi la mission de réprimer toute attitude anti-française. Les caïds, aghas et bachaghas n'avaient aucune légitimité aux yeux des indigènes qui avaient peur d'eux parce qu'ils imposaient des amendes, saisissaient les biens et décidaient même de l'emprisonnement de ceux qui refusaient leur autorité. Dans les douars, leurs prérogatives étaient grandes et leurs comportements étaient arbitraires. Ils étaient corrompus au vu et au su de tout le monde, y compris de l'administration qui les poussait à pratiquer la corruption. Ils recevaient 10% des impôts qu'ils prélevaient, ce qui signifie que plus les impôts sont lourds, plus leur rémunération est grande. Pour toutes ces raisons, les élites indigènes désignées par l'administration n'avaient pas de crédibilité et ne jouissaient pas de la confiance des populations. Leur force provenait de la protection dont ils jouissaient de la part des autorités coloniales.

L'appropriation des terres exigeait l'amoindrissement de l'influence politique des chefs et leur remplacement par des leaders dociles. Il est en effet impossible à un chef local de faire admettre les lois qui expropriaient les autochtones ou qui les incitaient à privatiser les terres pour ensuite les vendre à des colons pressés de

ploi précaire pour subsister. Croyant protéger les autochtones, le sénatus-consulte de 1863 a eu l'effet contraire de l'objectif proclamé. Il a inséré les Algériens dans l'économie monétaire alors que les groupes sociaux n'étaient pas préparés : pas d'école, pas de formation professionnelle et pas d'institutions.

b. La fabrication d'une élite politique artificielle

Ce même sénatus-consulte a créé une nouvelle unité administrative, le douar qui devait remplacer la tribu, difficile à identifier et à dompter. La société algérienne était différente de la société française sociologiquement et politiquement. A la campagne, elle était organisée en tribus qui s'autogéraient sans les services de l'Etat central. L'administration française a cherché à briser la tribu pour imposer la volonté de l'Etat en créant le douar qui ressemble au canton français rural. L'initiative aurait été louable si les autochtones avaient été libres d'élire leurs représentants. La réorganisation administrative du pays n'avait pas pour objectif de moderniser les institutions mais visait seulement à soumettre la population rurale à la volonté des colons. Le douar a été créé pour être érigé en circonscription administrative avec des frontières délimitées afin de contrôler la population rurale en désignant ses représentants. Il était dirigé par une djemaa composée d'individus qui acceptaient toutes les directives en disant oui à toute demande de l'administration coloniale, d'où l'expression méprisante de bénoui-oui utilisée par les Français à leur endroit. Un caïd désigné par l'administration était à la tête de la djemaa dont les membres sont aussi choisis et non élus. L'administration essayait de corrompre des personnes issues de lignages aristocratiques pour leur attribuer la fonction de caïd. Quand elle n'en trouvait pas, elle se tournait vers des familles anonymes qui deviennent riches et fidèles. Beaucoup de caïds ne savaient ni lire ni écrire et n'avaient pas des qualités pour être chef. Ils étaient cependant imposés par l'administration qui cherchait à promouvoir une élite servile et docile. Si le

comme mécanisme d'intégration, n'est propre ni à la modernité ni à l'Europe. Ce que les militaires français n'aimaient pas, c'est que les tribus étaient aussi des unités politiques avec encadrement qui montrait que les chefs, aux différents échelons de la hiérarchie, avaient un enracinement sociologique qui leur donnait légitimité et autorité. En 1856, le ministre Français de la Guerre déclarait : « Le but assigné à l'autorité, en matière administrative, est la désagrégation de la tribu ». Au 19ème siècle, la question politique fondamentale était la question de la terre sur laquelle vivait la majorité des Algériens. Or les Français voulaient acquérir cette terre par la force ou par l'argent, ce qui a provoqué la résistance armée des tribus dirigées par les djouads (noblesse d'épée) ou par des chorfa (noblesse religieuse). En situation de guerre, les groupes sociaux font apparaître des leaders légitimes pour rassembler le plus grand nombre.

L'histoire des lois foncières de l'Algérie du 19ème siècle révèle la volonté de la France d'encourager l'installation d'un peuplement européen à qui seront données les terres des autochtones. Peu après le débarquement de 1830, les lois de 1844 et de 1846 couvrent tous les vices de forme de vente de terrain par un autochtone à un Européen. La vente devient légale même si le vendeur n'a pas de titre de propriété. La loi de 1851 va plus loin, déclarant que les terres ‘arch sont des biens publics et donc appartiennent à l'Etat (théorie juridique de la nue-propriété). Fondée sur la confusion grossière entre biens collectifs et biens publics, cette loi dépossèdera les tribus des terrains de parcours dont elles avaient besoin pour faire paître les troupeaux. Le sénatus-consulte de 1863 voulait réparer cette injustice et a reconnu la propriété des terres ‘arch aux tribus. Il a cependant accéléré le démembrément des groupes tribaux en encourageant la propriété foncière individuelle qui donnera naissance à une paysannerie pauvre et à un prolétariat agricole. Les paysans pauvres finiront par vendre leurs lots de terrain aux colons pour aller travailler comme ouvriers agricoles dans leurs fermes ou pour aller en ville chercher un em-

et dans les montagnes, les tribus ont résisté, et l'armée a mis 50 ans pour les briser définitivement. Celles-ci ne se sont pas soulevées simultanément et partaient en guerre en ordre dispersé en l'absence d'une conscience nationale qui naîtra bien plus tard. Il y a peu d'études qui montrent les formes de mobilisation et l'organisation politique de ces soulèvements. Dans le champ académique, c'est surtout le point de vue occidental qui a été mis en avant pour montrer que les rebelles étaient des fanatiques sanguinaires qui avaient la haine de la civilisation. Une recherche historique, du point de vue des subalternes, pour reprendre une notion constitutive des études postcoloniales, est nécessaire pour montrer que, du côté des colonisés, il y avait une organisation sociopolitique qui avait sa rationalité et une adhésion à une vision du monde qui donnait du sens à l'existence des groupes et des individus. L'ordre colonial s'est bâti avec violence en s'opposant à la culture locale et en détruisant l'équilibre écologique et l'environnement naturel des tribus victimes d'expropriations de terres que l'administration donnait aux colons venus d'Europe. Nous avons vu dans la section précédente que les membres des tribus ont besoin de vastes territoires pour élever les troupeaux de moutons. Ces terres étaient propriété collective et étaient inaliénables et indivisibles. Or l'administration voulait les prendre soit par la force militaire soit par les transactions financières, ce qui suscitait la colère des tribus. Les soulèvements étaient suivis par des expropriations foncières, en guise de punitions collectives, qui provoquaient la dislocation des tribus. Celles-ci ne pouvaient pas nourrir leurs membres si elles ne possédaient pas de vastes territoires. Un cycle infernal révoltes-expropriations-révoltes s'était mis en place.

De 1830 à 1880, des combats féroces ont opposé l'armée française aux tribus qui se battaient pour leur survie. Cette résistance était organisée par des leaders qui émergeaient des djemaates qui étaient des organes de consultation et de décision au niveau des groupes. La notion même de djemaa indique que la démocratie,

leverser cette structure socio-politique et donnera naissance à une administration centralisée autoritaire que les Algériens considèrent comme hostile et étrangère à leurs préoccupations sociales et politiques. L’Afrique du Nord a connu l’Etat-nation jacobin avec la domination coloniale qui a modifié l’organisation politique de la société en cassant les tribus et en intégrant les villages dans la hiérarchie de l’administration centralisée.

II. L’organisation administrative durant la période coloniale

En occupant Alger et les principales villes côtières, l’armée française a mis fin à l’administration beylikale et a détaché l’Algérie de l’Empire Ottoman. Il s’en est suivi une période de tâtonnement au cours de laquelle les militaires cherchaient le type de hiérarchie administrative pour pacifier le pays au profit de l’ordre colonial. Il y a eu l’intermède de l’Emir Abdelkader qui a unifié les tribus pour s’opposer militairement à l’occupation coloniale. Sa résistance a duré 17 ans (1830-1847) au cours desquels il a tenté de créer un Etat fondé sur une nouvelle administration. Il a échoué parce que le rapport de force militaire était en faveur de l’armée française qui était mieux organisée et mieux équipée. L’Etat colonial se construira sur la violence qui soumet les tribus à l’obéissance et leur prend les terres pour renforcer le peuplement agricole européen. A cette fin, il met en place une élite autochtone artificielle après avoir détruit les élites traditionnelles locales. L’ordre colonial qui se dessine dès le milieu du 19ème siècle sera fondé sur l’inégalité juridique entre sujets musulmans et citoyens français. Cette injustice donnera naissance à un nationalisme algérien qui se radicalisera après la Seconde Guerre Mondiale.

a. La résistance des tribus et les expropriations foncières

A l’exception de Constantine, à l’est du pays, les grandes villes n’ont pas eu les moyens de s’opposer à l’occupation. A l’inverse, à la campagne, dans les plaines

négociations. Les saints appartiennent à des tribus mais ne prennent pas part aux conflits et ne sont pas armés, ce qui leur donne une autorité symbolique de faiseurs de paix. Il y a deux voies d'accès à la sainteté : soit par héritage remontant au prophète (sharif), soit par la connaissance des sciences religieuses. L'autorité du saint est, dans les deux cas, charismatique et repose sur la croyance que le saint a des dons qui lui donnent un pouvoir sur les hommes et sur la nature. Il faut souligner cependant que la règle générale est la paix et non la guerre. Les saints et les djemaates (pluriel en arabe de djemaa) jouent un rôle crucial dans la résolution des conflits mettant fin à la logique belligérante de la segmentarité. Le pouvoir des saints est religieux et celui de la djemaa est civil, ce qui signifie que, dans l'Algérie précoloniale, il y avait une séparation du religieux et du politique. . La djemaa s'occupe des affaires profanes de la tribu ou du village, et les saints ont pour domaine le sacré qu'ils partagent avec les oulémas, docteurs de la Loi religieuse installés dans les villes.

Les saints sont des personnages religieux mais il peut arriver qu'ils sortent de leur rôle pour devenir des chefs politiques qui mobilisent plusieurs tribus pour défendre une conception religieuse souvent puritaine. Plusieurs dynasties en Afrique du Nord ont été renversées par des tribus dirigées par un saint qui considère que l'ordre moral islamique n'est pas respecté. Ibn Khaldoun a montré dans son œuvre ce mécanisme d'émergence de nouvelles dynasties fondées par des saints qui prônent un islam puritain.

En conclusion de cette partie historique, il faut retenir que, dans la période pré-coloniale de l'Algérie, les communautés humaines étaient autogérées localement. Elles avaient des organes et des fonctions qui assuraient la reproduction sociale sans intervention de l'Etat central régnant dans les villes et perçu comme une organisation prédatrice. L'Etat colonial qui se met en place au XIX^e siècle va bou-

groupes de la tribu aux mécanismes de décision. C'est par conséquent un organe démocratique parce que les membres de la tribu se sentent représentés en son sein et acceptent ses décisions. Aucune personne ne pourrait penser qu'un membre de la djemaa utilise celle-ci pour ses propres intérêts. Il est vrai, comme l'a montré Pierre Bourdieu dans ses travaux ethnographiques sur la Kabylie, que la culture des gens donne plus d'importance au capital social qu'au capital économique⁽¹⁾.

La djemaa fonctionne au consensus pour éviter les conflits entre majorité et minorité. Les discussions interminables en son sein sont destinées à convaincre pour avoir une position commune. Ses membres ne sont pas élus parce qu'elle n'est pas une instance qui représente les individus. Son fonctionnement est démocratique mais présente cependant des différences majeures avec la démocratie moderne. Premièrement, c'est une démocratie qui exclut les femmes et les jeunes. Deuxièmement, elle vise à protéger le groupe et non les individus ; enfin, troisièmement, elle est unanimiste du point de vue idéologique. La critique du droit musulman ou la remise en cause du rôle des saints n'est pas acceptée. L'idéologie sur laquelle repose la djemaa est holiste dans le sens où elle défend le groupe et non l'individu ou la liberté d'expression des individus. Il est par exemple inacceptable que le droit musulman ou le 'orf (les coutumes) ou les saints soient critiqués. La djemaa est un mécanisme politique d'intégration de la tribu et, dans ce sens, elle est un organe de participation démocratique. Elle n'accepte pas que les décisions soient prises par un chef dans l'intérêt de son groupe ou de son lignage.

d. Les saints comme faiseurs de paix

Quand la djemaa s'avère incapable d'empêcher un conflit avec une tribu voisine ou à l'intérieur de la tribu, les saints interviennent pour l'arrêter sur la base de

1 Karl Polanyi l'a aussi montré, pour d'autres sociétés, en utilisant l'expression « embedded » pour signifier que les rapports économiques sont encastrés dans les relations sociales.

qui habitent les montagnes, il y a surtout la propriété privée. Il faut souligner que le régime privé de la propriété est lié à la sédentarité. Dans les tribus sédentaires, les sous-groupes sont organisés en villages, et là aussi il y a des djemaa, composées de représentants de villages appelés dechras. Les tribus sédentaires des montagnes n'ont pas de surfaces suffisamment vastes pour produire les céréales. Ils produisent des olives, pour la fabrication de l'huile, des fruits (figues sèches entre autres) et de l'artisanat. Ils échangent ces produits avec les tribus semi-nomades qui leur fournissent en échange des céréales. Le plat principal est le couscous qui est fait avec la semoule (céréales) et la viande ou le lait. Par conséquent, l'économie de l'Algérie précoloniale est essentiellement agro-pastorale pour satisfaire les besoins alimentaires des groupes sociaux.

L'organisation foncière et le partage des terres de parcours pour les troupeaux sont cruciaux pour la production de céréales, de viande et de lait qui diminuent en cas de sécheresse. La dépendance de la pluviométrie accroît les risques de conflit entre tribus mais aussi à l'intérieur d'une même tribu. Pour éviter ce risque, la tribu se dote d'un organe qui gère les biens communs au profit du groupe, organe appelé djemaa. C'est un comité composé de représentants de farkates ou branches. La djemaa est un corps qui rassemble les représentants des lignages les plus puissants et les plus respectés, intégrant aussi les sages du groupe. Sa mission est de gérer les biens communs de la tribu et d'arbitrer les conflits d'intérêts entre groupes. Cela consiste à faire des programmes d'utilisation des terres 'arch à des fins de parcours de troupeaux ou à des fins de culture céréalière. La djemaa répartit aussi l'accès à l'eau qui est une question sensible. Dans les oasis du sud, il y a un système complexe de mesure des quantités d'eau appelé les fogaras. Par conséquent, le rôle de la djemaa est vital pour la tribu pour éviter de tomber dans l'anarchie. Son autorité provient de sa représentativité, du capital social de ses membres et de la confiance que lui donne la tribu ou le village. La djemaa assure la participation de tous les

deux personnes appartenant à des groupes différents peut déboucher sur une guerre entre deux grandes tribus par le jeu des alliances. Les gens gardent en mémoire des conflits entre tribus qui ont fait apparaître des haines ancestrales. Par conséquent, ils évitent au maximum des confrontations armées où il y aura des pertes humaines de part et d'autre. Les vieux prônent la sagesse pour garantir la paix en rappelant que la racine du mot islam est paix.

C. La tribu et son leadership : la djemaa

En Afrique du Nord, pour des raisons écologiques, l'équilibre homme/nature est précaire. La semi-aridité des terres et la rareté de l'eau ont influé sur l'organisation sociale pour tirer le meilleur avantage de la nature et aussi sur l'organisation politique pour éviter ou limiter les conflits. A l'arrivée des Français en 1830 en Algérie, 80% de la population vivait à la campagne, soit dans des tribus, installées dans les plaines, soit dans des villages situés dans les montagnes. En Algérie, la tribu prédomine parce que les montagnes sont moins nombreuses que les plaines. La tribu n'est pas un cadre rigide et son peuplement se reconstitue, selon Jacques Berque, tous les trois siècles par déplacements et recompositions⁽¹⁾. Elle est une organisation socio-politique adaptée à l'écologie environnante pour produire les moyens de subsistance. Il est à remarquer que, plus l'activité agricole est liée à l'élevage des troupeaux, plus les terres sont la propriété collective de la tribu, terres appelées '*arch*'. A l'inverse, plus l'activité agricole est céréalière ou arboricole, plus les terres sont propriété privée dite *melk*. La forme juridique de la propriété correspond aux capacités de la terre à nourrir les hommes. L'organisation sociale et politique est structurée pour assurer la reproduction matérielle du groupe. Chez les tribus semi-nomades, la propriété foncière privée est très faible par rapport à la prédominance de la propriété collective. Chez les tribus sédentaires

1 Jacques Berque, « Qu'est-ce qu'une tribu Nord-Africaine »

du pouvoir central et qui payent les impôts. En Algérie, ces populations sont appelées *ra'iya* (terme arabe qui signifie sujets) et au Maroc, elles sont appelées *makhzen*. Ces deux termes sont en opposition avec le mot *siba* qui signifie en arabe rébellion ou insoumission. L'opposition *ra'iya /siba* est le trait principal du champ politique et le pouvoir central en tient compte. En cas de conflit en territoire *siba*, il intervient pour favoriser une partie contre une autre afin de nouer des alliances ou de susciter des fidélités. Toute sa stratégie est d'affaiblir le *siba* de l'intérieur. Cependant, il faut noter que le *siba* n'est pas un espace de guerre permanente ou le lieu d'une anarchie chronique. Il y avait une paix sociale garantie par les mécanismes de la segmentarité et par l'autorité des saints.

L'anthropologue Ernest Gellner a utilisé l'approche de Hobbes pour tenter de comprendre la société nord africaine avant la domination française. Il conclut que la société nord africaine ne correspond pas à l'état de nature du modèle de Hobbes bien qu'il n'y ait pas d'Etat central dans une grande partie du territoire et qu'il n'existe pas d'organe exerçant le monopole de la violence légitime. La paix, selon son analyse, est assurée par la segmentarité, par la *djemaa* et par les saints que tout le monde craint. La segmentarité est le principe selon lequel les alliances, en cas de conflit, se forment sur le critère de la solidarité lignagère. Le proverbe qui illustre la segmentarité est le suivant : « moi contre mes frères, mes frères et moi contre mes cousins, mes cousins, mes frères et moi contre les autres ». Cette approche a été critiquée pour son fonctionnalisme et sa rigidité mais elle demeure pertinente dans une certaine mesure parce qu'elle exprime un ethnocentrisme qui est présent dans toutes les sociétés. Des historiens et des anthropologues ont montré que beaucoup de conflits n'obéissent pas mécaniquement à la logique de la segmentarité qui est un vecteur de guerre mais aussi de paix dans des régions sans Etat. Comment est-ce possible ? Les individus forment des groupes tribaux qui entretiennent des rapports pacifiques par la dissuasion mutuelle et savent qu'un conflit entre

Sultan provenant des impôts prélevés dans la province. L'allégeance était formelle mais la prière du vendredi à la mosquée se faisait au nom du Sultan qui était perçu comme le protecteur des terres de l'islam contre les menaces de l'Europe chrétienne. Le Dey avait les fonctions de Chef d'Etat et s'appuyait sur un appareil militaire dont la fonction principale était de repousser les incursions des Portugais et des Espagnols, d'assurer la paix dans les villes et les campagnes environnantes et de prélever les impôts dont une partie était transférée à Istanbul sous forme de cadeaux. La capitale, Alger, et les villes de province étaient le siège du commandement militaire, des services fiscaux et de l'administration judiciaire. Les gouvernés, citadins et ruraux, demandaient principalement à ce que les préceptes de l'islam soient respectés. Le Dey avait trois représentants à l'intérieur du pays qui s'appelaient les Beys. Il y avait le Beylik de Constantine (à l'est du pays), le Beylik de Médéa (le centre) et le Beylik d'Oran (à l'ouest). Le mot beylik est utilisé par les anciennes générations pour désigner l'Etat ou les services publics. Le Bey résidait en ville et son autorité sur l'arrière-pays était limitée à la capacité de son armée à aller prélever les impôts au-delà d'une certaine distance. Cependant, comme dans l'Europe médiévale, les communautés locales avaient une grande autonomie dans leur gestion. Il faut rappeler que c'est seulement dans la modernité que l'Etat est devenu une organisation tentaculaire.

b. Opposition ra'iya/siba et segmentarité

La caractéristique des pays d'Afrique du Nord est la présence d'un vaste territoire dit *siba* où vivent les tribus qui refusent de payer les impôts et qui défient l'autorité du Dey et des Beys. Ces tribus résident soit dans des montagnes difficilement accessibles, soit dans des plaines très vastes où les armées du pouvoir central sont militairement vulnérables. A l'inverse, les territoires proches des villes sont occupés par des populations, tribales ou villageoises, qui reconnaissent l'autorité

la société autochtone a donné naissance à des élites nationalistes modernes, avec différents courants, pour exprimer les revendications politiques. C'est le courant radical du nationalisme qui a pris le pouvoir à l'indépendance et qui a construit un Etat sur la base de l'utopie populiste supposée le mettre au service du peuple. Le nationalisme algérien a un contenu démocratique mais son idéologie populiste tourne le dos au droit, à l'alternance électorale et à la liberté d'expression, ce qui l'a mené à l'échec par rapport à ses promesses.

I. L'organisation socio-politique de l'Algérie précoloniale

Durant la période coloniale, l'Algérie avait une organisation sociale et administrative qui correspondait à la division de son espace en villes, plaines et montagnes. Les villes et une partie des plaines étaient sous le contrôle politique du pouvoir central, mais les tribus des plaines lointaines et des montagnes défiaient l'Etat à qui elles refusaient de payer les impôts. L'appareil administratif ne couvrait pas tout le pays marqué par l'opposition entre tribus ra'iya et tribus siba. Ceci ne veut pas dire qu'une partie de l'Algérie vivait dans l'anarchie ou sous la tyrannie de seigneurs de la guerre. Il y avait une paix sociale assurée par le mécanisme de la segmentarité. Les conseils de sages des tribus, organes apparentés à une forme de démocratie locale, et les saints participaient au maintien de la paix.

a. L'administration beylicale

Avant 1830, date de l'arrivée des Français en Afrique du Nord, l'Algérie était une région qui appartenait à l'Empire Ottoman. Cet empire était si vaste que son unité politique n'était possible que grâce à l'autonomie des provinces et à la décentralisation de la gestion politique au niveau local. En Algérie, le Sultan d'Istanbul était représenté par le Dey d'Alger qui envoyait chaque année des présents au

La question démocratique entre culture et histoire en Algérie

LahouariAddi, professeur de sociologie à l’Institut d’Etudes Politiques de Lyon

Université de Lyon, France

Professeur Invité à Georgetown University

Les pays d’Afrique du Nord sont dirigés depuis plus d’un demi-siècle par des régimes autoritaires menacés aujourd’hui par une opposition islamiste qui sera probablement aussi autoritaire si elle arrive au pouvoir. Beaucoup de spécialistes de la région, des universitaires, des journalistes... se demandent si l’autoritarisme ne s’explique pas par des raisons culturelles ou par l’histoire. Dans cette étude, nous montrerons, avec l’exemple de l’Algérie, que les cultures humaines ne sont pas incompatibles avec la démocratie puisque, aussi bien la culture que la démocratie recherchent le bien commun (public good). L’organisation traditionnelle de la société algérienne fonctionnait avec la djemaa, organe politico-social fondé sur le consensus dans la direction des affaires du groupe. A l’indépendance, les militaires ont pris le pouvoir et ont imposé un régime autoritaire, mais ce n’était pas une prise de position contre la démocratie. Au contraire, ils estimaient que le multipartisme et les élections profiteraient seulement aux élites et non aux couches sociales les plus pauvres de la société.

Nous nous intéresserons d’abord à l’organisation sociale de l’Algérie précoloniale pour souligner l’importance de la djemaa (I). Nous montrerons ensuite les bouleversements provoqués par l’ordre colonial qui a détruit les tribus et qui a pris leurs terres pour les donner aux colons venus d’Europe. A cet effet, l’ordre colonial a fabriqué une élite autochtone artificielle pour justifier l’exclusion des Algériens de la protection de l’Etat de droit réservé exclusivement aux colons (II). Après la défaite militaire des tribus qui avaient résisté pendant plus d’un demi-siècle,

Sommaire

**La question démocratique entre culture et histoire en
Algérie**

LahouariAddi, professeur de sociologie à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon
Université de Lyon, France

01

Al – naqd Al Thaqafi

Revue Scientifique semestrielle

Editée par un ensemble d'Enseignants de L'Université de Tlemcen

Son Emblème

**“ On doit savoir tous ceux qui est préinscrits pour se progresser , et on
le savait pas pour se régresser “**

N°: 01 Décembre 2013

ISSN : 2352 -9903